



association de soutien et
d'aide aux sortants de prison

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

BILAN 2022

ORIENTATIONS 2023

*Approuvé par le Conseil d'Administration du 14 mars 2023
présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2023*

12 rue Charles Fourier 75013 PARIS
Tél 01 45 81 17 57 - mrssiege@mrsasso.fr
N° SIRET 419 410 220 00026

www.mrsasso.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Liste des membres au 31 décembre 2022

Fondateur, Président honoraire

M. Jean SCHEWIN

Président d'honneur

M. Xavier LARERE *Conseiller d'Etat honoraire*

Présidente

Mme Michelle BUCILLAT

Vice-président

M. Jacques SIMONET

Secrétaire général

M. Philippe CÈBE

Trésorier

M. Philippe GROLLEMÜND

Administrateurs

Mme Patricia CHRISTOPHE

Mme Anne FLORETTE

M. Gérard GLADIEUX

M. Patrick LAPORTE

Mme Marie-Sylvie LEFORESTIER

M. Christophe PLASMANS

M. Olivier PRUDHOMME

Mme Claire TRANCHIMAND



association de soutien et
d'aide aux sortants de prison

RAPPORT GÉNÉRAL 2022

*Approuvé par le Conseil d'Administration du 14 mars 2023
et
présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2023*

12 rue Charles Fourier 75013 PARIS
Tél 01 45 81 17 57 - mrssiege@mrsasso.fr
N° SIRET 419 410 220 00026

www.mrsasso.fr

En 2022 : Réussir d'importantes et délicates transitions + Recruter et former + Consolider et développer les partenariats : des défis à relever pour conserver l'équilibre des forces du mrs

L'année 2022 est une année de **transition** qui fait suite à deux années-Covid car même si les perturbations ont perdu de leur intensité, elles laissent encore des traces : des partenariats ont été changés, par suite de nombreuses mutations au sein des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), bien des contacts sont à renouer dans certains secteurs.

En 2022, Claire Tranchimand a souhaité quitter la présidence du mrs, fonction qu'elle occupait depuis 10 ans. A sa demande, Michelle Bucillat, vice-présidente, a accepté cette nouvelle responsabilité et a obtenu la confiance du conseil d'administration le 29 mars. Délicate **transition** de gouvernance donc, tant l'association a été profondément et positivement marquée, structurée et développée durant toutes ces années par le travail de Claire au service de la mission du mrs.

Suite à l'aboutissement cette année du vaste chantier de re-conception de notre logiciel informatique, une importante et complexe **transition** avec le basculement à partir de l'outil précédent des données des 4 antennes sur ce nouvel outil plus performant. Avec la nécessité de former efficacement et rapidement l'ensemble des accueillants à son maniement pour que les saisies effectuées soient bien le fidèle reflet de l'activité du mrs. Tous l'ont été et tous ont reçu un manuel d'utilisation. Ce qui a représenté sur toute l'année, pour tous les acteurs bénévoles de ce chantier, piloté jusqu'à l'été par Olivier Prudhomme, un énorme travail et de nouvelles responsabilités ajoutées à leur mission d'accueil et de suivi. Désormais fonctionnel, le nouveau logiciel permet des échanges d'informations à distance et un meilleur suivi global de l'activité. L'arrivée à l'automne d'un bénévole faisant fonction de responsable informatique permet de suivre et d'apporter les améliorations nécessaires au fur et à mesure de la remontée des demandes des utilisateurs sur le terrain.

L'année 2022 a été marquée par la recherche de nouveaux travailleurs sociaux. Nous souhaitons, après le départ de notre éducatrice spécialisée, doubler ce poste. Nos finances le permettaient et les besoins étaient bien présents dans les antennes mais ce **recrutement** s'est avéré long et difficile à cause de la forte tension du métier d'éducateur spécialisé sur le marché de l'emploi. Un seul éducateur spécialisé a pu être recruté en 2022, le deuxième poste n'étant pourvu qu'en janvier 2023.

Le **recrutement** de bénévoles a lui aussi été intensif. Et si les recrutements pour Paris ont permis un renouvellement assez fluide des équipes, les autres antennes (92 - 93 et 94) ont par périodes souffert au cours de l'année d'un manque d'effectif, ce qui a pu impacter quantitativement leurs activités. Les efforts constants de recrutement ont cependant porté leurs fruits et, en fin d'année, toutes les antennes étaient dotées d'un nombre suffisant d'accueillants bénévoles. La **formation** de ces nouveaux ainsi que celle des plus anciens est un défi essentiel à la réussite de la mission du mrs.

Développer et consolider des partenariats associatifs et institutionnels sont restés cette année des objectifs permanents et indispensables sur toutes les antennes du mrs.

L'activité d'accueil et de suivi a bien progressé par rapport à 2021 à l'antenne de Paris tandis que celle des 3 autres antennes a connu cette année un léger tassement. On note aussi une remontée générale du nombre des suivis initiés en détention (SID), sans pour autant encore atteindre les niveaux d'avant Covid.

I. Le mrs en 2022

■ Un ancrage régional

Le mrs avec quatre antennes est implanté à Paris 11ème, dans les Hauts-de-Seine à Nanterre (92), en Seine-Saint-Denis à Bobigny (93) et dans le Val-de-Marne à Créteil (94). Dans le cadre de son activité initiée en détention (SID) ses bénévoles interviennent dans les établissements pénitentiaires rattachés à ces quatre départements : la Santé, la MA de Nanterre, Villepinte et Fresnes ainsi qu'à Fleury-Mérogis dans un cinquième département, l'Essonne (91).

■ Les équipes

- **Une équipe de bénévoles composée de 55 bénévoles, équipe largement et récemment renouvelée sur le terrain**
 - 42 personnes qui effectuent un travail de terrain dans les antennes dont 16 ont rejoint le **mrs** en 2022 et dont plus de la moitié ont intégré le mrs en toute fin d'année ;
 - une petite équipe au siège chargée de l'organisation et de la gestion de l'association ;
 - 12 administrateurs dont 4 sont aussi en responsabilité dans les antennes ;
 - des bénévoles hors antennes qui interviennent dans des domaines spécifiques : comme la communication, la recherche de fonds et, depuis cette année, l'informatique avec l'arrivée d'un bénévole dédié.
- **Le bénévolat est une spécificité du mrs.** Il représente 473 000 euros, soit un don équivalent à 83% des recettes.
Méthode de calcul : nombre de bénévoles x temps estimé x rémunération moyenne d'un CPIP
- **Les salariés de l'association**
 - une assistante administrative et comptable au siège qui est le pivot de l'administration du mrs ;
 - un éducateur spécialisé chevronné recruté pour remplacer la précédente éducatrice qui a quitté le mrs en milieu d'année pour d'autres opportunités professionnelles. Son rôle principal est le soutien et le renfort technique auprès des bénévoles ainsi que le suivi des hébergements. Pour alléger et répartir la charge du travail auprès des 4 antennes, nous avons souhaité embaucher un second travailleur social. Mais, comme vu plus haut, malgré des recherches soutenues et quelques essais insatisfaisants, ce projet n'a pu aboutir que début 2023.

- **Des équipes bien formées**
 - **Pour les nouveaux bénévoles** arrivés dans l'année, une formation d'une journée entière est organisée en interne. Dispensée par des bénévoles expérimentés sur chacun des sujets suivants : le mrs, son organisation, son éthique, son positionnement, le parcours judiciaire, les peines et leur exécution, la préparation à la sortie de détention, l'entretien et les questions qui se posent à l'accueil et sur chaque grand domaine de la réinsertion, l'hébergement, l'emploi et les problématiques de santé. A son arrivée au mrs, chaque nouveau bénévole reçoit le « **livret de l'accueillant** », document de référence sur l'objectif, l'éthique et les méthodes de l'association. Ils assistent d'abord à des entretiens en binôme avec un accueillant d'expérience puis mènent des entretiens toujours en binôme ; enfin, après plusieurs mois, ils accueillent seuls.
 - **Des formations à la carte proposées par la FARAPEJ** ouvertes à tous sur des thèmes liés à la délinquance, la justice pénale etc...
 - **La formation continue** par des organismes de formation extérieurs et faite le plus souvent « sur mesure » pour les accueillants du mrs. Elle a repris en présentiel en 2022 avec 2 journées de formation sur le thème « Précarité et Justice : l'accompagnement des personnes avant ou après une condamnation ». Les accueillants ont aussi été invités par la DISP (direction interrégionale des services pénitentiaire) à assister à une formation à destination des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) sur « les méthodes d'intervention des SPIP avec un focus sur la prise en charge de la radicalisation violente »
 - **La formation à l'utilisation du nouveau logiciel** des accueillants des 4 antennes s'est faite en interne grâce à la compétence et à l'implication de tous les porteurs du projet.

- **Des équipes bien soutenues par l'éducateur spécialisé, les responsables de chaque antenne et l'ensemble des accueillants plus expérimentés.** Tous les accueillants ont été aussi invités à des **réunions d'analyse des pratiques** qui, en 2022, pour la première fois, ont été animées par un professionnel extérieur. Les participants peuvent y exprimer d'éventuelles difficultés ressenties au cours des suivis et, en partageant ce vécu émotionnel, ils peuvent avec l'aide de la dynamique de groupe prendre de la distance, y trouver du réconfort, soulever des problèmes, voire trouver des solutions.

- **Des équipes mieux équipées en bureautique**
Parallèlement du déploiement du nouveau logiciel, le **mrs** a pu cette année renouveler l'intégralité de son parc informatique et bureautique devenu obsolète, ce qui occasionnait de fréquentes pannes extrêmement pénalisantes. Les livraisons du matériel commandé ont été retardées, comme beaucoup d'autres dans ce secteur, par manque de certains composants, de sorte que nos équipes ont dû s'armer de patience avant de pouvoir profiter pleinement de ces nouveaux équipements.

- **La gouvernance**
Cette année encore beaucoup de réunions ont dû se tenir en distanciel pour respecter les consignes sanitaires en vigueur au mrs.

- **Le conseil d'administration** : ses 12 membres, inchangés depuis 2019, se sont réunis 3 fois en 2022.
- **Le bureau** : depuis le 29 mars, Claire Tranchimand a quitté la présidence du **mrs**, remplacée par Michelle Bucillat qui y était vice-présidente. Composé de 4 personnes - présidente, secrétaire général, trésorier et un vice-président-, le bureau se réunit tous les mois en un « bureau élargi » des responsables et co-responsables d'antennes et de quelques administrateurs particulièrement impliqués dans le fonctionnement, notamment des commissions. Les orientations et les décisions sont prises de manière collégiale.
- **Les commissions** effectuent un travail en profondeur selon des axes définis en réunions de bureau et/ou d'antenne dans chacun des domaines suivants.
 - La commission communication est depuis cette année animée par Patricia Christophe. Son rôle : la conception de « *La lettre du mrs* » avec 2 parutions par an, la récolte de fonds et de mécénats de compétences, les contacts avec des fondations (Chant des étoiles-Esprit de famille - BPRI), la participation à divers évènements pour mieux faire connaître le **mrs** et rechercher des bénévoles (interventions à l'Université Paris-Nanterre – aux forums des associations des départements) et organisation de divers évènements ; le concert du 4 octobre salle Cortot restera dans les mémoires.
 - La commission hébergement animée par Jacques Simonet. Elle s'est réunie 2 fois cette année, à mi- année et en fin d'exercice, pour faire le bilan des hébergements des 4 antennes ainsi que pour discuter d'une modification du contrat individuel de suivi social de réinsertion avec hébergement, aborder la question des hébergements dits « ventouse » et des précautions à prendre à leur égard, échanger sur la décision d'hébergement.
 - La commission emploi animée par Dominique Monfrin a poursuivi en 2022 l'important travail déjà largement mis en œuvre ou engagé l'an dernier : diffusion de la note partenariat- emploi actualisée, suivi de la plateforme de l'inclusion, renforcement des relations avec Pôle emploi justice ; recherche de partenariat informel avec des entreprises ; exploration des fonctionnalités du nouveau logiciel de gestion pour améliorer l'adéquation des candidatures aux CV des accueillis.
 - La commission santé animée par la présidente a régulièrement actualisé les consignes sanitaires pour permettre aux accueillants comme aux accueillis de travailler en sécurité face au risque Covid. La commission s'est enrichie en fin d'année de deux nouvelles accueillantes, ce qui lui a permis d'établir un programme de travail plus étoffé pour 2023.

■ **Une bonne santé financière**

Avec un résultat positif de 62 000 euros et une solide trésorerie. Ce bilan positif nous permet de consolider nos actions et d'envisager de nouveaux projets. Les bons résultats de l'année sont essentiellement dus au maintien du soutien de nos partenaires publics et privés et à une bonne maîtrise des dépenses. Il faut cependant remarquer que ces dernières ont été involontairement réduites du fait de l'économie engendrée par la durée de la vacance du deuxième poste de travailleur social.

II. L'activité globale

Pour réaliser sa mission d'aide à la réinsertion des personnes sorties de prison depuis moins de 6 mois ou sous main de justice, le mrs **accueille et suit** en entretiens individuels les personnes en situation régulière sur la base du volontariat. Le mrs intervient aussi en amont de la sortie pour des **suivis initiés en détention** ou **SID**.

Les accueillants bénévoles agissent toujours dans le prolongement de l'action des SPIP (services pénitentiaires d'insertion et de probation). De la qualité de la communication avec ces services en milieu ouvert comme en milieu fermé dépend l'activité du **mrs**. En effet, la plupart des accueillis nous sont adressés par les SPIP, une minorité par d'autres associations ou institutions partenaires ou encore par le bouche-à-oreille.

■ **Activité d'accueil et de suivi en antenne**

Toutes antennes confondues, on a enregistré 797 accueillis dont 473 nouveaux accueillis lors de 2860 entretiens. Si on compare ces chiffres à ceux de 2021, on constate que le nombre d'entretiens hors SID est inférieur d'environ 9% (2639 en 2022 et 2916 en 2021), de même que le nombre d'accueillis (- 6,7%) alors que le nombre de nouveaux dossiers est en baisse d'environ 25%, retrouvant son niveau habituel après le pourcentage exceptionnel de nouveaux dossiers observé en 2021.

A noter quelques disparités entre l'antenne de Paris et les 3 autres. En effet, en 2022, après un tassement depuis quelques années, l'activité globale à Paris a sensiblement progressé, tant sur le nombre d'accueillis que sur le nombre de nouveaux dossiers et le nombre total d'entretiens. A l'inverse, l'activité des autres antennes, bien soutenue les années précédentes, a baissé, du fait à la fois d'une diminution des orientations par certains SPIP et du manque d'accueillants. Au total, ces évolutions expliquent le léger repli de l'activité globale.

L'objectif de fidélisation des accueillis retenu pour 2022 afin qu'ils s'engagent dans un suivi dit long a été atteint, la proportion de personnes ayant bénéficié de 4 entretiens et plus ayant progressé de 41% à 51% (407 sur 797 en 2022 contre 350 sur 854 en 2021).

	Accueillis reçus dans l'année	Nouveaux dossiers	Entretiens				
			Total	Hors SID		SID	
2019	994	699	3345	2559	77%	786	23%
2020	783	472	2585	2002	77%	583	23%
2021	854	630	3113	2916	93,7%	197	6,3%
2022	797	473	2860	2639	92,3%	221	7,7%

▪ Le suivi initié en détention (SID)

L'activité SID qui avait été divisée quasiment par 4 ces deux dernières années à cause des mesures anti-Covid est sensiblement remontée en 2022 (+12%) mais sans atteindre cependant le niveau d'avant Covid. Les entretiens en détention, 221 en 2022, ne représentent que 7,7% des entretiens alors qu'ils représentaient auparavant plus de 20% des entretiens.

La plus forte progression du nombre de détenus vus en détention (+73%) est enregistrée à Paris avec la permanence à la prison de La Santé chaque vendredi matin de bénévoles du mrs75. Depuis le milieu de l'année 2022, un accueillant de l'antenne de Paris rencontre des détenus de Fresnes qui seront domiciliés au mrs75 à leur sortie.

Ces entretiens en détention ont pour but de présenter le mrs et sa démarche d'aide à la réinsertion aux détenus dont la sortie est proche. Les détenus sont ensuite invités à reprendre contact avec le mrs dès leur sortie.

Chaque entretien est suivi d'un bilan avec le CPIP référent. A la demande du CPIP, le mrs est amené à faire régulièrement avant leur sortie des domiciliations afin que ces personnes puissent engager les premières démarches administratives notamment pour l'obtention de la carte nationale d'identité sans laquelle rien n'est possible (minima sociaux, emploi, formation, hébergement etc...)

	Détenus vus en détention	Nbre d'entretiens	Nbre de détenus SID sortis dans l'année	Nbre de détenus venus Au moins une fois à l'antenne	Nbre de libérés SID hébergés en chambres mrs	Total nuitées	Durée moyenne d'hébergement
2019	346	396	-	-	4	370	93
2020	186	189	-	-	2	322	161
2021	122	135	77	49	3	244	136
2022	177	221	99	47	8	262	33

III. Caractéristiques et problématiques du public accueilli

▪ Les caractéristiques démographiques

		2019	2020	2021	2022
Genre	Masculin	97%	97%	97%	97,5%
	Féminin	3%	3%	3%	2,5%
Âge	18/24 ans	16%	15%	13%	9,7%
	25/40 ans	51%	52%	50%	47,3%
	41 ans et +	33%	33%	37%	43%
Nationalité	Français ou UE	80%	81%	79%	80,5%
	Étrangers hors UE	20%	19%	21%	19,5%
Formation	Niveau = ou > au CAP*	58%	53%	47%	49%
Situation pénale (au 1 ^{er} entretien)	Récidivistes	59%	59%	56%	54%

- **Le genre**
Sans surprise, le mrs a reçu 97,5% d'hommes et seulement 2,5% de femmes.
- **L'âge**
En 2022, la tranche d'âge des 18-24 ans a représenté 9,7% des accueillis, les 25-40ans 47,3% et les 41 ans et plus 43%. Ces chiffres confirment la tendance observée depuis maintenant plusieurs années à la diminution de la proportion d'accueillis de moins de 25 ans et, dans le même temps à une certaine augmentation de la part des accueillis de plus de 41 ans, la tranche d'âge 25 à 40 ans restant toutefois encore la plus représentée
- **La nationalité**
80,5% de français et de pays de l'UE pour 19,5% d'étrangers hors UE, toujours en situation régulière, préalable à tout suivi par le mrs.
- **La formation**
Le niveau scolaire et de qualification professionnelle est très bas. Seulement 49% des accueillis en 2022 ont déclaré avoir un niveau au moins égal à un CAP.
- **La situation pénale au premier entretien**
La proportion de récidivistes est de 54%. Récidive au sens commun du terme de réitération, c'est-à-dire ayant commis une nouvelle infraction quelle que soit sa qualification juridique.
- **La nature du délit**
Actes de violence en milieu familial ou non, trafics de stupéfiants, vols divers et délinquance sexuelle représentent les principaux motifs d'incarcération des personnes accueillies par le mrs.

Toutes les caractéristiques étudiées ci-dessus sont remarquablement stables d'une année sur l'autre à l'exception de l'érosion, par rapport aux années avant Covid du niveau d'instruction et de qualification avec, en 2022, pour la deuxième année consécutive, moins de la moitié des accueillis se déclarant de niveau au moins égal au CAP. Ce pourcentage est calculé sur la totalité des 4 antennes, mais il présente d'importantes variations entre les départements, avec des pourcentages encore bien inférieurs à la moyenne dans le 94 et 93 (41% et 44%) et sensiblement supérieurs à Paris et dans le 92 (50% et 58%).

Un public confronté à de multiples difficultés

- **Une situation administrative encore trop souvent insuffisamment préparée en détention**
Il arrive encore trop fréquemment de recevoir des personnes dont la carte nationale d'identité (CNI) est à refaire car perdue, volée. La complexité des démarches administratives et les délais souvent longs pour leur aboutissement pour refaire la CNI ou obtenir les minima sociaux retardent d'autant la recherche d'emploi et l'autonomie.
- **Un état de santé physique et surtout psychique souvent fragile**
les empêchant, même accompagnés par le mrs, de pouvoir entamer directement des démarches de réinsertion efficaces. Plus de 50% des accueillis déclarent des obligations de soins. Le plus souvent pour des troubles psychiques associés ou non à des addictions, la plus représentée étant l'alcool devant d'autres addictions aux produits illicites.

- **Un niveau scolaire et de qualification professionnelle très faible** (on l'a vu plus haut)
Et auquel il faut ajouter bien souvent une incapacité des accueillis à manier l'outil informatique de plus en plus présent dans la vie quotidienne. Cette « déficience numérique » les marginalise un peu plus encore.
- **Des difficultés d'hébergement**
Plus de 50% des personnes sortant de prison sont sans domicile fixe, ce qui est bien sûr un obstacle majeur pour une réinsertion réussie.
- **Le marché de l'emploi**
Même s'il est nettement plus favorable qu'il y a quelques années dans la région Ile-de-France, il n'est pas toujours adapté à ce public souvent très éloigné de l'emploi. On peut regretter aussi que pratiquement aucun emploi public ne lui soit accessible.
- **La précarité**
Les personnes sortant de prison sont souvent dans un état de dénuement extrême : sans domicile, sans soutien familial ou amical, sans emploi, sans moyens de subsistance donc...

Les actions du mrs sont adaptées pour accompagner et aider concrètement et globalement les accueillis à faire face à chacune de ces nombreuses difficultés.

IV. Les actions du mrs

▪ Les principes de ses actions

Le mrs agit dans le prolongement des services pénitentiaires et en lien avec le SPIP lorsque l'accueilli est sous main de justice. L'association a un double objectif, d'une part la réinsertion sociale et notamment professionnelle des personnes sortant de prison ou placées sous main de justice et d'autre part la prévention de la récidive.

Par le biais d'entretiens individuels de qualité, d'une écoute attentive et bienveillante et d'un vrai dialogue, une relation de confiance s'établit. Il convient alors, une fois le cadre posé, de passer à des actions concrètes tout en hiérarchisant les priorités en fonction de la situation de la personne. Les bénévoles accompagnent les accueillis dans l'ensemble de leurs démarches. Il s'agit bien d'un accompagnement global, administratif, dans leurs recherches de formation ou d'emploi, dans leurs recherches d'hébergement et pour l'accès aux soins.

Le suivi se fait avec le soutien de divers partenaires que l'association a su s'attacher au fil des ans et en lien avec le SPIP quand l'intéressé est sous main de justice.

▪ Les actions pour les démarches administratives

○ Pour améliorer la préparation à la sortie

L'activité de suivi initié en détention (Cf. II. SID) poursuit ce but. A noter aussi que trois bénévoles de l'antenne de Paris ont participé au lancement de la démarche initiée à La Santé dans ce même but et qui réunit de nombreux partenaires associatifs et institutionnels.

○ L'élection de domicile

Avoir une adresse unique est un préalable indispensable pour initier toutes les démarches administratives : pour le RSA, le renouvellement d'une carte d'identité,

la PUMa (protection universelle maladie), l'inscription à Pôle emploi etc...Les organismes agréés pour les élections de domiciles sont rares en Île-de-France et le plus souvent limités par des quotas. Le **mrs** a domicilié en 2022 sur les 4 antennes environ 80% des 473 nouveaux accueillis. Le nombre de domiciliations en cours est supérieur d'autant qu'elles sont parfois prolongées au-delà d'un an pour permettre de finaliser un suivi. Ceci à l'initiative du **mrs** ou à la demande des SPIP. Passer régulièrement chercher son courrier dans les antennes du **mrs** est une obligation à laquelle les accueillis s'engagent par écrit. S'ils ne le font pas après rappel, ils s'exposent à être radiés puisque le **mrs** n'est pas autorisé à conserver le courrier.

- **L'accompagnement pour d'autres démarches administratives**
 - mettre à jour des pièces d'identité et des permis de séjour ; le **mrs** ne peut pas prendre en charge les personnes si elles ne sont pas en situation régulière sur le territoire français ;
 - s'inscrire au plus vite à Pôle emploi , déposer des demandes de RSA, de réactivation de couverture maladie, de carte solidarité transport, d'ouverture d'un compte bancaire ou Nickel, se mettre en règle avec les impôts, constituer le plus tôt possible un dossier SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) pour l'hébergement et le logement ;
 - en parallèle, faire ou actualiser une demande de logement social puis un recours DAHO/DALO (droit à l'hébergement opposable et droit au logement opposable).

- **Les actions face aux problématiques de santé**

Devant certains problèmes de santé notamment psychiatriques et/ou d'addictions, le but sera prioritairement de favoriser l'accès aux soins. Ce qui suppose l'adhésion de la personne, donc à la fois d'actionner des leviers de persuasion et d'avoir connaissance des adresses d'orientation vers des structures spécialisées partenaires, de préférence gratuites et géographiquement proches (CSAPA pour les addictions, Aporia, Aurore, le pass justice Pierre Nicole, la consultation extra-carcérale etc...). Sans oublier de prendre contact avec le SPIP pour vérifier l'existence ou non d'une obligation de soins. Cette année encore, il a aussi fallu inciter les accueillis à se protéger du risque Covid : incitation à la vaccination et respect des mesures barrières.

- **L'aide à la recherche de formation**

Notamment pour les plus jeunes en lien avec les missions locales qui prennent en charge d'une façon assez globale les jeunes de moins de 26 ans qui n'ont pas accès au RSA. Et pour le numérique des initiations ou formations par des associations partenaires spécialisées.

- **L'aide à la recherche d'emploi**

Vis-à-vis des accueillis comme des employeurs potentiels, le **mrs** met l'accent sur les savoir-faire et les savoir-être plutôt que sur les diplômes et les expériences professionnelles qui font souvent défaut à nos publics. Il peut aider à la rédaction de CV dits « de compétences ».

- **Les différents partenariats emploi**
Pour un accompagnement efficace et une bonne orientation, le **mrs** s'appuie sur des partenaires institutionnels, des partenaires associatifs et des entreprises d'insertion.
- **Pôle emploi**
*Avec toujours le principe de non-substitution du **mrs** au service public de l'emploi.*
 - Le site Pôle emploi (PE) permet d'inscrire un accueilli ou de renouveler son inscription, de répondre en ligne à des offres Pôle emploi, de créer un espace personnel pour les accueillis ayant de l'expérience, ce qui leur permet de recevoir des offres ciblées.
 - Le conseiller Pôle emploi peut prescrire un accompagnement renforcé notamment pour les bénéficiaires du RSA.
 - Idéalement, un référent est dédié au **mrs** comme dans le 92 et le 94.
 - L'équipe Entreprise IAE de Paris envoie des offres dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.
 - La plateforme de l'inclusion est devenue un passage obligé pour postuler sur des chantiers ou entreprises d'insertion. Il suffit que l'un des critères de niveau administratif 1 soit validé - le premier étant d'être allocataire du RSA, la majorité de nos accueillis le valide. Mais on constate en 2022 qu'un nombre important d'offres, surtout à Paris, exige des compétences ne relevant pas de l'insertion, ce qui explique le peu de retours positifs pour les accueillis qui ont postulé alors qu'ils arrivent à être recrutés dans le secteur classique sans passer par l'insertion. A l'inverse, dans les Hauts-de-Seine, c'est à plus de 80% dans le secteur de l'insertion que les accueillis ont trouvé un emploi.
- **Les missions locales**
Les accueillis de moins de 26 ans peuvent bénéficier du contrat d'engagement jeune.
- **Les collectivités territoriales de nos départements d'implantation**
adressent régulièrement au **mrs** des offres et organisent des sessions d'information et de recrutement qui sont proposées aux accueillis.
- **Les autres partenaires ; les structures de l'inclusion**
Outre leur repérage possible sur la plateforme de l'inclusion, des liens ont été développés avec certains d'entre eux, et cette connaissance mutuelle bénéficie aux accueillis (Halage - Espace - Humando - Secours Emploi - Optim Emploi – Emmaüs insertion - Arès - L'îlot chemin vert - Carton plein – Ateliers sans frontière...). De telles structures sont essentielles pour permettre à certains accueillis éloignés de l'emploi une réadaptation progressive au travail.
- **Les associations partenaires**
Wake Up Café, J2C, SPILE, Faire, SJT, La Cravate Solidaire...
- **Les actions pour l'hébergement**
 - **L'offre plurielle d'hébergements financée par le mrs**
 - **L'hébergement d'urgence** qui est et doit rester exceptionnel dans des chambres d'hôtel louées à la nuitée.
 - **L'hébergement en chambres mrs** louées au mois en hôtels meublés et qui bénéficient de l'ALT (allocation de logement temporaire). Le parc est de 38 chambres au 31 décembre 2022. Quel que soit le mode d'hébergement, est

demandée à chaque personne hébergée une participation financière de 1 à 10 euros par jour selon ses ressources dans le but de la responsabiliser ; les accueillis hébergés s'engagent en signant une convention d'hébergement et un contrat individuel de suivi social de réinsertion.

On distingue :

- ✓ **Les chambres classiques dites de « stabilisation »** pour un hébergement de quelques semaines à plusieurs mois qui permettent avec l'accompagnement global **mrs** de se poser pour effectuer les démarches de réinsertion en attente d'un hébergement plus pérenne de type CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale).
- ✓ **L'hébergement relais vers l'autonomie** pour les accueillis en phase de réinsertion professionnelle sérieuse et en capacité d'autonomie à court ou moyen terme. Ils doivent s'acquitter de leur participation financière mensuellement et sont accompagnés pour la gestion de leur budget et l'emploi jusqu'à l'accession à un logement en résidence sociale ou tout autre hébergement autonome (location dans le parc privé ou social, colocation).
- ✓ **Le mrs a signé une convention avec la DISP pour accueillir des personnes DDSE (détenues à domicile sous surveillance électronique)** orientées par les SPIP. Le **mrs** s'engage à les héberger et à les suivre en coordination avec les services pénitentiaires du milieu ouvert.
- ✓ **L'expérience « Une chambre pour une libération réussie »** a pu démarrer fin 2022 grâce à l'aide d'un fonds de dotation. Elle vise à héberger avec un accompagnement renforcé des personnes proches de l'autonomie dont la fin de la mesure de justice signifie la fin de l'hébergement, de façon à leur permettre de mener à bien leur démarche d'insertion sans se retrouver à la rue.
- **L'hébergement chez des partenaires majoritairement CHRS mais aussi résidences sociales via le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation)**

Les dossiers sont montés par les accueillants référents et validés par le travailleur social qui entretient des relations serrées avec ce service pour permettre soit un accès direct le plus rapide possible pour tous ceux qui n'ont aucune solution d'hébergement familial ou amical et que le **mrs** ne peut loger soit un accès en suite d'un hébergement en chambre **mrs**.

L'hébergement est un besoin cardinal mais c'est aussi la pierre d'achoppement... Le manque de structures d'accueil et de suites d'hébergements et de logements est notamment patent dans le 93 et le 94.

▪ **Les aides matérielles en nature hors hébergement**

Elles sont réservées aux accueillis sans aucune ressources, uniquement dans le cadre d'un suivi et au cours d'un entretien.

Le coût total de ces aides matérielles représente sur l'année 8951 euros pour les 4 antennes, soit en moyenne un coût de 17 euros par accueilli et de 6 euros par entretien.

- **Aide au transport sous forme de pass Navigo**

pour les accueillis en attente du RSA et les jeunes ; elle est la principale aide fournie par le **mrs**.

- **Aide alimentaire**
le mrs privilégie l'orientation vers des lieux de distribution de repas gratuits ; en dépannage, il peut proposer tickets sandwiches et tickets service et, à Paris, colis alimentaires (fournis par la Banque alimentaire).
- **Kits téléphone avec carte prépayée**
ce qui permet aux accueillis de mener des démarches de réinsertion et de rester en contact avec leur accueillant référent.
- **Aide à l'obtention du permis de conduire et du permis de cariste (CACES)**
intéressante pour trouver un emploi et pour redonner confiance en eux aux accueillis, elle suppose un financement dédié ainsi qu'un accompagnement très serré pour éviter les abandons et les échecs ; elle a marqué un temps d'arrêt cette année mais reste dans la panoplie des outils mobilisables par le mrs.

V. Les résultats des activités du mrs : en progrès

- **L'activité pour l'insertion administrative** est un préalable indispensable. On a vu au chapitre IV l'importance de l'élection de domicile et autres démarches.
- **Vers un hébergement plus pérenne pour 85% des accueillis hébergés en chambre mrs**
 - **L'hébergement mrs**
Avec un **parc** de 38 chambres au 31 décembre, le mrs a pu héberger lors de 11 000 nuitées **81 personnes** sur 798 accueillis, soit en nombre absolu une **hausse de 4%** par rapport à l'année dernière et une proportion de 10% contre 9%.
La durée moyenne d'hébergement de 134 jours a diminué, elle était de 141 jours en 2021. Mais cette amélioration n'est qu'une moyenne ; on note de très fortes disparités territoriales. Car, si la durée d'hébergement à Paris et dans les Hauts-de-Seine a très nettement diminué grâce à un passage plus rapide via le SIAO à d'autres hébergements, elle est en hausse dans le Val-de-Marne et surtout en Seine-Saint-Denis, départements qui manquent tous deux cruellement de structures d'accueil en suite d'hébergement mrs malgré de très gros besoins.
Cette disparité se retrouve aussi, et pour les mêmes raisons, si on observe le **pourcentage d'hébergés sortis dans l'année** qui est un indicateur d'évolution vers des solutions d'hébergements plus pérennes que les chambres mrs : au total 58, soit 8 de plus que l'an dernier mais chiffres en baisse dans les antennes du 93 et du 94, alors que la progression est considérable à Paris qui a vu 40 hébergés sortir dans l'année contre 27 en 2021 et nette aussi dans les Hauts-de-Seine.
Les sorties se font majoritairement, 54%, vers les CHRS et les résidences sociales via les dossiers SIAO mais aussi, 23%, vers un logement autonome à leurs frais. 5% sont passés en chambre relais mrs et 3% ont pu enchaîner avec un hébergement relationnel. Globalement, même s'il reste encore 15% de sorties d'hébergement inconnues, dont des retours en détention, à la rue, à l'hôpital..., **les sorties sans solution ont cette année fortement diminué (- 40%)**, le pourcentage des accueillis

hébergés en chambre **mrs** qui ont pu accéder à un logement plus pérenne en 2022 étant au total de **85%** contre 64% l'année précédente.

Après une année 2021 qui avait vu chuter le nombre **d'hébergements relais**, ce nombre est reparti à la hausse avec 2019 nuitées-relais en 2022, soit une multiplication par **2,7** par rapport à l'année précédente.

Le gros travail fourni par les antennes pour donner priorité aux candidats en adéquation avec les demandes des SPIP quant aux personnes prises en charge pour l'hébergement a permis de faire progresser le taux de chambres remplissant les conditions pour un **remboursement par l'administration pénitentiaire à 74%**, soit une hausse de 12% par rapport à 2021.

A noter aussi une hausse très significative du **montant des participations financières des accueillis** atteignant presque 46 000 euros (4,24 euros par nuitée en moyenne), soit près de 20% de plus qu'en 2021, sans doute en partie due à une accélération des processus administratifs pour l'obtention du RSA.

- Malgré quelques orientations par le SPIP de Paris, un seul **hébergement DDSE** a pu se concrétiser. D'une durée de 201 jours et s'étant très bien passé, cet hébergement a été prolongé en hébergement relais **mrs** au-delà de la levée de la mesure de surveillance électronique et cette personne est en très bonne voie vers l'autonomie. D'autres accueils de détenus DDSE ont été envisagés mais n'ont pas abouti en raison d'un changement de décision du juge d'application des peines.
- Un seul hébergement au titre de **l'urgence** dans un hôtel HSP (hôtel service plus) du Val-de-Marne pour une durée de quatre semaines en attente d'une chambre **mrs**.
- **L'hébergement chez des partenaires via les SIAO**
Directement ou en suite d'hébergements **mrs**.
Le **mrs** incite et aide les accueillis à déposer des dossiers SIAO. A Paris, par exemple, c'est 60 % des accueillis qui font l'objet d'une orientation vers le SIAO. Le travail de l'éducateur spécialisé a permis de renforcer les liens avec les SIAO et d'améliorer fortement le taux de réponses positives pour l'accès aux CHRS et résidences sociales, qui intervient maintenant parfois très rapidement.
- **L'hébergement et l'emploi : des liens positifs sont constatés cette année encore**
67% des hébergés en chambre **mrs** ont obtenu un emploi ou une formation en 2022, soit une nette progression par rapport aux 54% de 2021. Cette hausse est à mettre sur le compte de la qualité des suivis, des partenariats noués et aussi d'un marché de l'emploi plus porteur actuellement dans les secteurs qui intéressent nos accueillis (restauration, espaces verts, bâtiment, manutention etc...).

▪ **L'insertion par l'emploi ou la formation professionnelle pour 44% des accueillis**

Le résultat de l'activité insertion professionnelle par l'emploi et la formation est établi à partir des accueillis ayant bénéficié d'un suivi long, c'est-à-dire de 4 entretiens ou plus. Suivis longs qui représentent toujours au fil des années une proportion assez stable avoisinant les 50% des accueillis.

Le résultat global est en progression et s'établit cette année à presque **44%**. Il était de 40% en 2021. Il se décompose en 30% vers un emploi et 14% vers une formation. En 2022, l'accès à l'emploi a augmenté plus vite que l'accès à la formation, ce dernier demeurant néanmoins un passage essentiel pour de nombreux accueillis en raison de leur faible niveau scolaire et de leur manque de qualification professionnelle. Ces résultats encourageants sont là encore à rattacher à la qualité des suivis, au travail de recherche des partenariats en matière d'emploi et à une relative meilleure conjoncture du marché de l'emploi.

Avec un écart de taux de plus du simple au double, il subsiste cependant une grande disparité de résultats entre départements liée notamment à la différence de leurs caractéristiques socio-économiques : 24% dans le Val-de-Marne, 28% en Seine-Saint-Denis, 51% à Paris et 66% dans les Hauts-de-Seine.

A noter aussi une très grande différence entre les types d'emplois auxquels accèdent les accueillis selon les départements, avec dans les Hauts-de-Seine 80% d'emplois relevant de l'insertion économique tandis qu'à Paris près de 90% des emplois se rattachent au secteur classique.

VI. Les finances

La situation fin 2002 est positive avec un résultat excédentaire de **62 662 euros**. Cela permet d'envisager l'avenir sereinement pour concrétiser nos projets et notamment l'augmentation des frais de personnel avec 3 salaires sur l'ensemble de l'année 2023 (un travailleur social supplémentaire en poste depuis début janvier 2023) et une augmentation des aides matérielles directes aux accueillis ainsi qu'une reprise de l'aide au financement des permis de conduire et des CACES pour les qualifications de caristes.

- **Les dépenses : 509 231 euros en légère baisse** : diminution des frais de personnel (le salaire budgété d'un deuxième travailleur social n'a pas été effectif toute l'année) et baisse des aides matérielles aux accueillis.
- **Les recettes : 571 893 euros en hausse** grâce notamment à une très bonne gestion des chambres correspondant aux critères de remboursement par l'administration pénitentiaire. Les recettes du **mrs** proviennent pour 80% de financements publics et pour 20% de fonds privés et recettes diverses dont cette année l'organisation d'un concert (après 2 ans sans manifestations de ce type pour cause de Covid).

Dans le contexte de contrainte budgétaire des acteurs publics, nous osons considérer le niveau élevé des subventions publiques comme une reconnaissance de la qualité des actions du **mrs**.

VII. Projets et orientations pour 2023

L'objectif principal : l'amélioration de la qualité du suivi des accueillis pour leur permettre de surmonter l'épreuve des premiers mois qui suivent la sortie de détention ou la condamnation à une peine alternative, et la prévention de la récidive.

Nous nous attacherons donc à développer toutes les mesures qui concourent à la désistance, pour une insertion durable, et **l'accès à la formation et à l'emploi**, notamment la stabilisation par **l'hébergement**.

- **Concrétisation dès le début de l'année de l'embauche d'un deuxième travailleur social**
- **Améliorer les actions de préparation à la sortie**, notamment en poursuivant le travail initié à La Santé. **Continuer de renforcer le suivi en détention (SID)** qui, très perturbé durant les années Covid, devrait retrouver son niveau d'activité antérieur. **Proposer des activités culturelles, sportives ou de loisirs** aux accueillis facilitant leur insertion dans la société.
- **Mener à bien les objectifs et les programmes précis élaborés par les commissions emploi, hébergement et santé** qui, tous, s'attachent prioritairement au **développement de nouveaux partenariats** efficaces dans ces 3 domaines piliers de la réinsertion. La **commission communication** avec toujours parmi ses objectifs la **recherche de fonds et de mécénats de compétence** accompagnera aussi la **redynamisation du site internet mrs** qui est à actualiser pour donner plus de visibilité à nos actions et contribuer à notre recherche constante de nouveaux bénévoles et donateurs.
- **Poursuivre l'expérience des séances « d'analyse des bonnes pratiques »** de 2022 et élargir le **travail sur les axes de réflexion** intéressants qu'elles ont soulevées.
- **Faire des travaux de rafraîchissement de l'antenne de Paris** pour recevoir dignement nos accueillis et offrir des conditions de travail correctes, ce qui contribue à fidéliser nos salariés et bénévoles.
- **Renforcer la sécurité juridique du fonctionnement du mrs** en se dotant d'un règlement intérieur pour les salariés et pour les bénévoles en sus du livret de l'accueillant et en complétant nos procédures en matière de protection des données.
- Mais aussi, **renforcer le conseil d'administration** pour l'enrichir de nouvelles compétences capables de l'aider dans la recherche de solutions aux diverses problématiques et d'assurer un avenir stable pour le mrs.

Avec sa motivation, sa détermination, ses actions réalisables grâce à des finances saines, de solides partenariats et des projets répondant aux besoins sociaux aigus des publics justice, le mrs vous est d'avance très reconnaissant de lui renouveler votre confiance.